FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Direction de l'organisation des Jurys
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles
: www.enseignement.be/jurys
: jurys@cfwb.be

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMEN

Cycles	2019-2020/1 & 2019-2020/2
Titre	CESS professionnel
Matière	Formation sociale et économique

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

I. Informations générales

••• Identification de la matière

Intitulé du cours : Formation sociale et économique.

Equivalent horaire scolaire : 2h.

••• Programme(s)

Selon la règlementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles[1]. Ces programmes sont téléchargeables sur le site http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=RechercheProg.

Numéro du programme : 474/2016/240.

Lien :

: http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/474-2016-240.pdf

••• Titre visé et type d'enseignement

Titre : Certificat d'enseignement secondaire du troisième degré pour l'enseignement professionnel (CESS).

[1] Article 10 du Décret du 27/10/2016, portant sur l'organisation des Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

II. Organisation de l'examen

••• Modalités de passation

Type d'examen : écrit.

Durée : 3 heures.

••• Matériel

Matériel autorisé et/ou requis : calculatrice non graphique, dictionnaire orthographique, stylos, cartouches, effaceur, stylos bille, crayons de couleur (3 sauf rouge ou rose), Tipp-Ex, latte, rapporteur, crayon gris, gomme et le matériel scolaire de base.

Matériel refusé : tout matériel électronique ou informatique tels que smartphone, tablette, montre connectée, etc. et dictionnaire des noms communs/propres (avec définitions), stylos effaçables, feuilles de brouillon, etc.



Les candidats veilleront à posséder le matériel requis lors de l'épreuve car aucun prêt de matériel ne sera accordé. L'échange de matériel durant l'épreuve, étant considéré comme une interaction avec autrui, sera sanctionné. De même, en cas d'oubli, aucun matériel ne pourra être apporté en cours d'épreuve aux candidats par une tierce personne.

••• Consignes d'examen

L'examen portera uniquement sur les deux UAA de 7ème année.

- UAA « Interactions médiatiques » : pages 41 à 47 du programme.
- UAA « Le citoyen et l'Etat » : pages 56 à 64 du programme.
  ➔ Mais pour cette UAA tout (même IPP)



Pas le dépassement relatif aux UAA vues en 5ème et 6ème années.

••• Exemples d'anciens examens

La Direction des Jurys de l'enseignement secondaire ne fournit aucun ancien examen.